Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Nombre de conseillers • en exercice : 18 • présents : 14 • votants : 17	L'an deux mil treize, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire. Présents : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Marie-Thérèse LE MEUR, Sylviane PENNANEAC'H, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Louis COLIN, Régine GERARDI, Marie-Andrée BRUSQ, Jacques LE PAGE, Michel NEDELEC, Marc MARCHADOUR, Jean-René LE DONGE, Dominique HASCOËT, Marie-Renée FERAY
Date de convocation 02 décembre 2013	Absents : Nathalie HOUGAY, Absents excusés : Louis COLIN, Frédérique MAUGUEN et Marie-Noëlle FLOCHLAY qui ont respectivement donné procuration à Paul DIVANAC'H, Marie-Thérèse LE MEUR et Jean-René LE DONGE Elue secrétaire de séance : Marie-Renée FERAY

Assistait également à la réunion Christian HENAFF, Secrétaire général de mairie.

Objet : Débat sur le PADD tenant compte du PLH

Pascal BODENAN, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, rappelle au conseil que le projet d'aménagement et de développement durables a été débattu au conseil les 28 juin 2010, 23 janvier 2012 et 11 avril 2014. Un quatrième débat doit avoir lieu car la commune doit mettre en corrélation ses hypothèses de développement avec le programme local de l'habitat (PLH) porté par la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay.

Plonévez-Porzay est conforté comme pôle de développement secondaire au niveau du Schéma de cohérence territorial. Cela se traduit par un besoin en logements évalué à 120 logements sur la période 2014-2019, soit 20 logements par an en moyenne. Dans cette hypothèse, la population communale devrait atteindre environ 2150 habitants d'ici 2030, soit un taux de croissance annuelle de + 1.12 %. La surface théorique à réserver à l'urbanisation pour l'habitat pur d'ici 2030 est de 21 hectares, soit une consommation moyenne de 1.24 ha/an.

S'ensuit un débat sur l'ambition du PLH de la communauté de communes avec sa traduction dans le PLU.

Pour copie conforme, à Plonévez-Porzay, le 21 février 2014
Le Maire,
Paul DIVANAC'H

Mairie de Plonévez-Porzay
5, allée du Stade – 29550 PLONEVEZ-PORZAY
Tél. 02.98.92.50.23 / fax 02.98.92.57.47 - Courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr